

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 06431 Numéro SIREN : 838 002 475 Nom ou dénomination : A.K CONSULTING
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2019 sous le numéro de dépôt 70939



20190709392018

DATE DEPOT : 23/07/2019

N° DE DEPOT : 70939

N° GESTION : 2018B06431

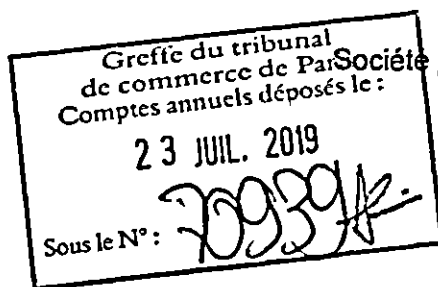
N° SIREN : 838002475

DENOMINATION : A.K CONSULTING

ADRESSE : 14 rue Planchat 75020 Paris

MILLESIME : 2018

A.K CONSULTING



Société par actions simplifiée à associé unique

au capital de 1.000 euros

14 rue Planchat 75020 PARIS

838 002 475 R.C.S. PARIS

Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi vingt-huit juin

L'associé unique Monsieur Alain KLAT, agissant en qualité de Président et de seul associé de la société AK CONSULTING après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- lecture du rapport du président
- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- quitus du Président ;
- pouvoir.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 Décembre 2018 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans les comptes qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 26.235,25 (vingt-six mille deux cent trente cinq et vingt cinq cents).

DEUXIEME DECISION

Les comptes annuels de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice net comptable de 26.235,25 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Compte (réserve légale)	100,00 euros
Distribution de dividendes	26 000, 00 euros
Compte Report à nouveau	135.25 euros

AK

En sorte qu'en cas d'acceptation de votre part sur cette proposition, le poste « Réserve légale » serait entièrement dotée et le compte « Report à nouveau » s'élèverait à 135.25 euros.

Il est rappelé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ;

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater) ;

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant- dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, dans les conditions légales ;

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de l'exercice précédent s'agissant d'un 1^{er} exercice

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été versé aucune rémunération à Monsieur KLAT au titre de son mandat de président de la société, au cours de l'année 2018.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise des déclarations du président visées constate qu'aucune convention visée à l'article 227-10 n'est intervenue au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique donne quitus entier au président pour l'accomplissement de sa mission durant l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres présents à l'Assemblée.

L'associé unique



Certifié conforme

A.K CONSULTING
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1.000 euros
14 rue Planchat 75020 PARIS

838 002 475 R.C.S. PARIS

RAPPORT DE LA GERANCE
(Exercice clos au 31 décembre 2018)

Cher associé,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions législatives et aux statuts de votre société, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31.12.2018, ainsi que les comptes annuels dudit exercice. Nous vous rappelons tout d'abord qu'il s'agit du premier exercice de la société AK CONSULTING immatriculée le 21 février 2018. Par conséquent, nous précisons que nous prenons en compte la période du 21 février 2018 au 31 décembre 2018 correspondant au 1^{er} exercice social.

Les comptes sont d'après les conventions générales comptables, établis dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de bases : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et indépendance des exercices.

Les comptes annuels, le présent rapport de gestion, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été communiqués dans les délais légaux et l'inventaire a été tenu à votre disposition, au siège social depuis au moins quinze jours, le tout conformément aux dispositions légales.

♦ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Compte tenu du fait qu'il s'agit du premier exercice, aucun comparatif ne peut être établi avec un exercice précédent.

Nous vous dressons le tableau des charges et des produits de l'exercice clos.

Exercices	31.12.2018
<u>I - CHARGES</u>	
Achats de marchandises	0
Autres charges externes	17 932
Impôts et taxes	0
Salaires et appointements	33 668
Charges sociales	13 243
Dotations aux amortissements et provisions	0
Autres charges	3
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
Impôt sur les bénéfices	4 630
Total des charges	69 476
<u>II - PRODUITS</u>	
Chiffre d'affaires net	95 712
Produits exceptionnels	0
Total des produits	95 712
<u>RESULTATS NETS arrondés</u>	26.235

RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION

Les comptes annuels de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice net comptable de 26 235,25 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Compte (réserve légale)	100,00 euros
Distribution de dividendes	26 000 euros
Compte Report à nouveau	135.25 euros

En sorte qu'en cas d'acceptation de votre part sur cette proposition, le poste « Réserve légale » serait entièrement dotée et le compte « Report à nouveau » s'élèverait à 135.25 euros.

21.

Il est rappelé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ;

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater) ;

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant- dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, dans les conditions légales ;

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assés sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de l'exercice précédent s'agissant d'un 1^{er} exercice.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

NEANT

REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous précisons qu'il n'a pas été versé de rémunération au président Monsieur Alain KLAT, au titre de son mandat de président de la société, au cours de l'exercice 2018.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société s'est fixée pour objectif de consolider ses positions auprès des clients et d'assurer l'équilibre de son résultat.

RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE

Nous espérons que le projet du texte des résolutions que nous vous soumettons recevra votre agrément et vous remercions de votre confiance.

Oh centifre anjour
Le Président

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 11			Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	37 173		37 173		37 173	
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	41 583		41 583		41 583	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	78 756		78 756		78 756	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		78 756		78 756		78 756	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 11	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000	
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	26 235		26 235	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	27 235		27 235	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	19 505		19 505	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 068		1 068	
	Dettes fiscales et sociales	30 947		30 947	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	51 520		51 520	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	78 756		78 756	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

51 520

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018		11 Total	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
	France	Exportation			Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	95 711		95 711		95 711	
Chiffre d'affaires NET	95 711		95 711		95 711	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1		1	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			95 712		95 712	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			17 932		17 932	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements			33 668		33 668	
Charges sociales			13 243		13 243	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			3		3	
Total des Charges d'exploitation (II)			64 846		64 846	
I - Résultat d'exploitation (I-II)			30 865		30 865	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 11	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	30 865		30 865	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 630		4 630	
Total des produits (I+III+V+VII)	95 712		95 712	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	69 476		69 476	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	26 235		26 235	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
------------------------------------	---

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	37 173	37 173	
TOTAL	37 173	37 173	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 068	1 068		
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 512	6 512		
Impôts sur les bénéfices	4 630	4 630		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 805	14 805		
Groupe et associés	19 505	19 505		
TOTAL	51 520	51 520		

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	7 250
Total	7 250

Charges et produits constatés d'avance

Néant

KLAT ALAIN PRESIDENT

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 11	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	1 000.00		1 000.00	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE V	1 000.00		1 000.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	26 235.25		26 235.25	
Total I	27 235.25		27 235.25	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	19 505.30		19 505.30	
45510000 COMPTE COURANT KLAT ALAIN	19 505.30		19 505.30	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 068.00		1 068.00	
40100000 FOURNISSEURS	1 068.00		1 068.00	
DETTE FISCALES ET SOCIALES	30 947.17		30 947.17	
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER	5 000.00		5 000.00	
43100000 URSSAF/POLE EMPLOI SERVIC	2 005.00		2 005.00	
43720000 B2V	1 954.34		1 954.34	
43731000 PREVOYANCE AXA	302.83		302.83	
43860000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	2 250.00		2 250.00	
44400000 ETAT IS A PAYER	4 630.00		4 630.00	
44551000 TVA A DECAISSER	11 520.00		11 520.00	
44571000 TVA COLLECTEE 20%	3 285.00		3 285.00	
Total IV	51 520.47		51 520.47	
TOTAL GENERAL	78 755.72		78 755.72	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 11	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	95 710.70		95 710.70	
70600000 PREST. HONORAIRES 20%	95 710.70		95 710.70	
Chiffre d'affaires NET	95 710.70		95 710.70	
AUTRES PRODUITS	1.00		1.00	
75800000 PRODUITS DIVERS GEST.COUR	1.00		1.00	
Total des Produits d'exploitation	95 711.70		95 711.70	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	17 932.30		17 932.30	
60611000 ACHATS EAU GAZ ELECTRICIT	110.00		110.00	
60613000 CARBURANT	547.52		547.52	
60630000 FOURNITURES ENTR.PETIT EQ	453.33		453.33	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIV	783.86		783.86	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	4 950.00		4 950.00	
61540000 ENT. REP. MAT. TRANSPORT	60.00		60.00	
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	25.95		25.95	
61800000 ABONNEMENT	25.50		25.50	
62260000 HONORAIRES	1 278.00		1 278.00	
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	41.71		41.71	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 422.15		6 422.15	
62570000 RECEPTIONS	2 751.96		2 751.96	
62600000 FRAIS POSTAUX ET DE TELEC	369.58		369.58	
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	112.74		112.74	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	33 668.10		33 668.10	
64110000 SALAIRES ET APPOINTEMENTS	28 668.10		28 668.10	
64112000 PRIMES	5 000.00		5 000.00	
CHARGES SOCIALES	13 243.17		13 243.17	
64510000 COTISATIONS URSSAF/PES	10 438.45		10 438.45	
64530000 COTISATIONS RETRAITES	2 200.72		2 200.72	
64550000 COTISATIONS PREVOYANCE	604.00		604.00	
AUTRES CHARGES	2.88		2.88	
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION	2.88		2.88	
Total des Charges d'exploitation	64 846.45		64 846.45	
Résultat d'exploitation	30 865.25		30 865.25	
Résultat courant avant Impôts	30 865.25		30 865.25	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 630.00		4 630.00	
69510000 IMPOTS S/SOCETES	4 630.00		4 630.00	
Total des produits	95 711.70		95 711.70	
Total des charges	69 476.45		69 476.45	
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	26 235.25		26 235.25	



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01022018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU A.K CONSULTING		14 RUE PLANCHAT	
SIRET 83800247500013		75020 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	30 865		
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 0%	
PV à long terme imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur art 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET CORROYER 10 RUE PLANCHAT 75020 PARIS Tél: 0153198045			
OGA/OMGA	Viséur conventionné	Identité du déclarant:	
Cocher la case correspondante		Date: Lieu PARIS	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viséur conventionné		Signature KLAT ALAIN	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou comptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

1		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
---	--	--	--

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONOS (en cas de cession libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	28 668	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire simplifié (art. 303, 304, 305 du Code de Commerce)

Désignation de l'entreprise		SASU A.K CONSULTING				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		14 RUE PLANCHAT				75020 PARIS	
Numéro SIRET *		8 3 8 0 0 2 4 7 5 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 1		Durée de l'exercice précédent *		0	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	37 173	37 173		
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	41 583	41 583		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	78 756	78 756		
Total général (I+II)		110	112	78 756	78 756		

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		I	2		
Capital social ou individuel *	120	1 000			
Ecart de réévaluation	124				
Réserve légale	126				
Réserves réglementées *	130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131				
Report à nouveau	134				
Résultat de l'exercice	136	26 235			
Provisions réglementées	140				
Total I	142	27 235			
Provisions pour risques et charges	154				
Emprunts et dettes assimilées	156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 068			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	19 505			
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	51 520			
Total général (I + II + III)	180	78 756			

RENVIS		RENVIS	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8								Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 7	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210						
	Production vendue	bien	215		214						
		services *	217		218		95 711				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *			224							
	Subventions d'exploitation reçues			226							
	Autres produits			230		1					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		95 712					
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234							
	Variation de stock (marchandises) *			236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240								
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		17 932					
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243							
Rémunérations du personnel *			250		33 668						
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		13 243						
Dotations aux amortissements *			254								
Dotations aux provisions			256								
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		3					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
Total des charges d'exploitation (II)			264		64 846						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270		30 865						
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers	(III)	280								
	Produits exceptionnels	(IV)	290								
	Charges financières	(V)	294								
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306		4 630							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310		26 235						
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		26 235	314					
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318								
	Provisions non déductibles *		322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		4 630						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant de régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Entreprise nouvelle (art. 44 octies)	936		Zone franche urbaine (art. 44 octies et art. 41)	937		Zone de revitalisation urbaine (art. 44 octies)	138			
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 octies)	938		Jeune entreprise innovante (art. 44 octies A)	939		Banque d'implantation (art. 44 octies B)	990				
Zone ZFA (art. 44 octies)	345		Investissements outre-mer	344		Crédits dont ne report en arrière de déficit	346				
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655				350				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352		30 865	354				
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356							
Déficits antérieurs reportables : *						360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1	370		30 865	372				

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.K CONSULTING

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
	Immobilisations financières	480		482		484		486				
TOTAL		490		492		494		496				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Pris de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL		574	580	582	584	584	581	587	589			
Plus-values taxable à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591					
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 102 Section
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU A.K CONSULTING**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	986	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	19 142
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 337
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SASU A.K CONSULTING

31/12/2018

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SASU A.K CONSULTING		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/02/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1	1
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		631	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		103	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation fiscale des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 3 8 0 0 2 4 7 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.K CONSULTING

ADRESSE (voie) 14 RUE PLANCHAT

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique KLAT Prénom(s) ALAIN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 090182 N° Département 75 Commune PARIS Pays

Adresse : N° 14 Voie RUE PLANCHAT

Code postal 75020 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



SASU A.K CONSULTING
14 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/02/2018 au 31/12/2018

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

Fait à PARIS
Le

SITTARTANE Sendil

CORROYER Frédéric
SELARL CABINET CORROYER
EXPERTISE COMPTABLE
Inscrit à l'Ordre des E.C.
de la région parisienne
10, Rue Planchat - 75020 PARIS
Tél. : 01 53 19 80 45 - Fax : 01 53 19 00 16
E-mail : cabinet.corroyer@wanadoo.fr
Siret : 452 903 346 000 37 - APE : 6920Z
CABINET CORROYER
10 RUE PLANCHAT

75020 PARIS
0153198045

SASU A.K CONSULTING

14 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

- Attestation des comptes

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif*
- Compte de résultat*
- Annexe*
- Détail des comptes bilan actif passif*
- Détail Compte de résultat*

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065*
- Liasses 2033-A à 2033-F*

CABINET CORROYER

10 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

0153198045

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

**SASU A.K CONSULTING
14 RUE PLANCHAT
75020 PARIS**

relatifs à l'exercice du 01/02/2018 au 31/12/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	78 756 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	95 711 Euros
- Résultat net comptable,	26 235 Euros

Fait à PARIS
Le

CORROYER Frédéric